

## COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009

**Etaient présents** : Mr VAN DER BRUGGEN, Mme DIEUTRE à partir de 21h30, adjoints ; Mesdames AUVRAY, CORREIA, Messieurs BRETON, DIEUTRE, DUPONT, GENTY, LASNE.

**Etaient absents et excusés** :

Mr CARRETIER, pouvoir à Mme HAIMONET  
Mr DUSSAUX, pouvoir à Mr DIEUTRE  
Mr HAUTEFEUILLE, pouvoir à Mme AUVRAY  
Mme HINFRAY, pouvoir à Mr VAN DER BRUGGEN  
Mme DELESTRE, pas de pouvoir.

### **ORDRE DU JOUR** :

#### ***Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage n°3***

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la construction de l'école élémentaire, il y a lieu de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter le chantier et coordonner les travaux jusqu'à leur achèvement.

Madame le maire énumère le contenu de la mission proposée par le cabinet BYGGA, moyennant une rémunération correspondant à 3,5% du montant H.T des travaux qui sont estimés à 900.000,00€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix exprimées par 11 voix pour et 2 abstentions,

- Approuve le recours à cette assistance à maîtrise d'ouvrage pour une saine et efficace gestion des travaux de construction de l'école élémentaire
- Décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet BYGGA, représenté par Mr LECONTE Jean-Robert
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet BYGGA pour un montant d'honoraire de 21000,00€H.T.

#### ***Communauté de communes de Saint-Saëns-Porte de Bray : Nomination d'un sous régisseur***

Rappelant les termes de la délibération du 30 juin 2009 portant sur l'adhésion de la commune à la communauté de communes de Saint-Saëns-Porte de Bray et notamment la collecte des ordures ménagères sur le territoire communal, dont le service fonctionne en régie.

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit de la vente de sacs destinés à la collecte des ordures ménagères et pour le compte de la Communauté de communes dont la régie est installée à Saint-Saëns.

Madame le maire propose la nomination de madame Monique DOMONT, secrétaire de mairie, sous- régisseur de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la nomination de madame DOMONT Monique en tant que sous-régisseur.
- dit que cette nomination sera soumise à l'approbation de Monsieur le Président de la communauté de communes de Saint-Saëns-Porte de Bray

### ***Régie de Transport communal : Nomination d'un directeur***

Madame le maire informe le Conseil Municipal du statut de la régie de transports, celle –ci est inscrite au registre des transports publics de personnes et fonctionne en autonomie financière avec un budget annexe à celui de la Commune. Conformément au décret n°85-891 du 16 août 1985 et à l'article 18, un directeur a été nommé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 1986.

Considérant que l'ancien directeur a cessé son activité professionnelle depuis 2005, il y a lieu de nommer un nouveau directeur pour pourvoir à cette vacance. Madame le maire propose de nommer Madame DOMONT Monique, secrétaire de mairie, qui effectue déjà les tâches s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- Décide de nommer Madame DOMONT Monique comme directrice de la régie de transports.

### ***Horaires d'ouverture de la mairie***

Madame le maire rappelle au Conseil qu'à ce jour, la mairie est ouverte au public quatre heures par semaine le soir et propose une ouverture plus large, considérant que la commune a plus de 1000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de fixer les horaires d'ouverture de la mairie au public ainsi qu'il suit :

Lundi : 9H00-12H00 14H00-19H00

Jeudi : 9H00-12H00

Vendredi : 9H00-12H00 14H00-19H00

### ***Tarifs 2010***

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter les tarifs des différents services communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal n'ont pas été révisés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et propose de les fixer ainsi :

Concession 30 ans : 170.00€

Concession 50 ans : 200.00€

Concession perpétuelle : 230.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à la majorité des voix exprimées, moins une abstention, de fixer les tarifs des concessions comme proposés ci-dessus.

Tarifs de location de la salle des fêtes :

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont inchangés depuis le 29 juin 2006.

Considérant que des travaux d'amélioration ont été effectués, il y a lieu d'augmenter les différents tarifs de 10.00€par rapport à ceux proposés en 2006.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents moins un contre

- décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme indiqués ci-dessous :

*Commune*

1 jour : 210.00€

2 jours : 245.00€

Vin d'honneur : 70.00€

*Hors commune :*

1 jour : 280.00€

2 jours : 330.00€

Vin d'honneur : 105.00€

Réunions diverses : 50.00€

- décide de maintenir le tarif de location de vaisselle à 0.76€
- décide de réévaluer le tarif de bris de vaisselle de 15% arrondi sur le tarif le mieux disant.

### *Questions diverses*

Madame le maire donne lecture d'une lettre de remerciement de la famille Baillif, suite au décès de Mr Baillif Emile ;

Madame le maire informe le Conseil de la signature d'une convention tripartite( Office de Tourisme de Saint-Saëns, Comité Départemental de Tourisme, commune de Saint-Martin-Osmonville) pour l'organisation de la visite commentée de l'église qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2010.Cette visite sera commentée par Mr Fournier.

Madame le maire remercie chaleureusement Mr Dieutre pour la réalisation de l'illumination de la mairie et des travaux effectués dans la mairie.

Madame le maire informe le Conseil

- de la réception du personnel communal le lundi 21 décembre à 19 heures.
- que l'arbre de Noël des écoles aura lieu le vendredi 18 décembre.

Madame le maire adresse ses remerciements à :

- Mme Dieutre et la commission des affaires scolaires pour la belle décoration de la salle des fêtes et l'organisation du spectacle de Noël.
- Mr DUPONT pour la réparation du semoir.

Mme AUVRAY signale la présence de trous sur la route à Bréquigny et au Pucheuil.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 22h45.

Mme HAIMONET Carole  
Maire